



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

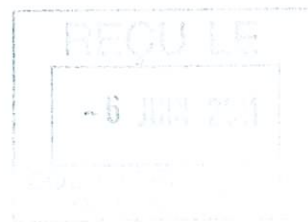
THEME : SPORTS 4

OBJET : ORGANISATION DES
MANIFESTATIONS : « EN
ATTENDANT LE TOUR DE
FRANCE »

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD
Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Bruno DAVANTURE

Briançon, ville sportive par excellence, sera de nouveau au centre d'un événement de renommée mondiale, le passage du tour de France 2011 dans le briançonnais. A cette occasion elle souhaite participer à l'organisation, en collaboration avec l'association ASPTT Briançon/Serre-Chevalier, de différentes manifestations intitulées : « *En attendant le Tour de France* » »...

La commune, connaissant le savoir faire et l'expérience de l'association ASPTT Briançon/Serre-Chevalier, a décidé de soutenir l'organisation de cette série de manifestations comprenant :

- Mercredi 3 juillet 2011 : « *L'Izoard la Belle Echappée* » et le « *Le Défi de l'Izoard* ». Ainsi qu'une exposition et une mise à disposition de vélos à assistance électrique.
- Samedi 9 juillet 2011 : « *La VTT Vauban Nocturne* » .
- Mardi 19 au vendredi 22 juillet : Exposition « *L'histoire vivante du cycliste de 1890 à nos jours* ».
- Lundi 18 juillet, mardi 9 aout 2011 : « *Le Circuit des grands Cols du Briançonnais* ». Découverte des grands cols du Briançonnais avec les guides conférenciers du Service du patrimoine de Briançon dont le thème sera « les 100 ans du Tour de France au Galibier ».

A cet effet, une subvention de 15 000 € a été accordée à l'association ASPTT Briançon/Serre-Chevalier par délibération N°2011-140 en date du 29 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confirmer l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour l'organisation de cette manifestation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs fixant les conditions d'organisation des manifestations « En attendant le Tour de France » par l'association ASPTT Briançon/Serre-Chevalier, en concertation avec la ville de Briançon ;
- D'autoriser l'intervention des différents services municipaux (services techniques, police municipale...) pour l'installation de matériels techniques et pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des manifestations ;
- D'autoriser le Maire, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

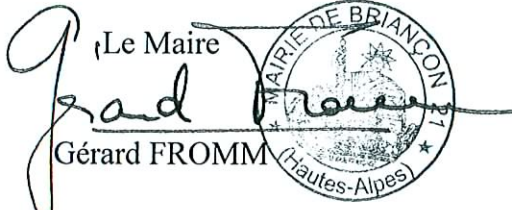

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM


Prévisionnel Année 2011
 "En attendant le Tour de France ..."
 Manifestations cyclistes du mercredi 13 juillet au mardi 9 août 2011

<u>Budget Produits</u>	<u>Prévi 2011</u>
Commune de Briançon	
Subvention pour accueil et organisation des trois manifestations inscrites au programme "En attendant le Tour de France"	15 000,00 €
Interventions effectuées par des Partenaires pr	2 400,00 €
Inscriptions des participants sur certaines activités	1 400,00 €
Total des produits	18 800,00 €

<u>Budget Charges</u>	<u>Prévi 2011</u>
Inscription de l'épreuve au Comité Régional FFC	250,00 €
Frais Généraux pour organisation de l'épreuve, Secrétariat, Frais gazole pour véhicules (transport matériel)	430,00 €
Affranchissement courriers, Télécom, Traitement informatique	90,00 €
Bureautique, site internet ...	255,00 €
Assurance pour matériel loué	700,00 €
Trophées, Coupes et Compositions florales	1 350,00 €
Accueil Presse & Invités	360,00 €
Hébergement/Restauration des exposants	1 080,00 €
<u>Dispositif organisationnel</u>	
location des vélos à assistance électrique	2 500,00 €
Service médical avec médecin et ambulance	800,00 €
Produits et matériel pour balisage "Accueil" & "Zone départ"	380,00 €
Produits et matériel pour zones de ravitaillement coureurs	230,00 €
Buffet campagnard pour Col d'Izoard & Circuit des Grands cols	2 350,00 €
Voitures ouvrees (location Hertz + Gazole)	580,00 €
Structures accueil pour zone "arrivée" au Col Izoard (Tentes)	1 450,00 €
Divers matériels pour mise en place du dispositif (Groupe électrogène)	180,00 €
Location Véhicules minibus pour transport (location)	1 100,00 €
Location Véhicule 19 tonnes pour transport matériel Musée du Vélo	1 180,00 €
Service informatique - Chronométrage - Résultat	350,00 €
Prestation Guide conférencier	540,00 €
<u>Promotion de l'épreuve</u>	
Achat d'encarts publicitaires dans magazines spécialisés	
Confection plaquette annonciatrice des événements / Affiches	2 285,00 €
Frais de graphisme pour confection visuels	360,00 €
Total des charges	18 800,00 €



Convention
« En attendant le Tour de France ... »

Entre
L'Association ASPTT Briançon / Serre Chevalier dont le siège social est situé Salle ASPTT Route de Grenoble à Briançon 05100, représenté par son Président en exercice Mr Christian Bourbon (dénommé ci-après sous le vocable l'Organisateur), Association loi 1901 déclarée en Sous-préfecture en février 1977, N° Siret : 452 489 081 00011.

Et d'autre part
La Commune de Briançon dont le siège social est situé Immeuble les Cordeliers – 1, Rue Aspirant Jan à Briançon 05100, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm, dûment habilité par délibération numéro ++++ du Conseil municipal en date du 29 avril 2011 (dénommée ci-après sous le vocable la Commune)

Il a été convenu ce qui suit :

Suite aux éditions précédentes du Défi de l'Izoard et à l'occasion du passage du Tour de France dans le Briançonnais, les parties ont souhaité s'associer pour organiser diverses manifestations cyclistes ce mois de juillet 2011 regroupées sous le nom de :

« En Attendant le Tour de France... »

Les principales actions seront :

- Samedi 9 juillet 2011 : « La VTT Vauban Nocturne » .

Randonnée VTT en nocturne avec le départ Place d'Armes à 21h00, et des itinéraires qui relieront les sites classés UNESCO.

- Mercredi 3 juillet 2011 : « L'Izoard ... la Belle Echappée » :

Le col « mythique » sera réservé aux cyclistes de 16h00 à 20h00 avec ascension du Col à allure libre sur route privatisée.

A 18 heures, l'épreuve chronométrée « Le Défi de l'Izoard ».

La Journée sera également consacrée aux « Vélos à assistance électrique » avec exposition d'un parc varié, mise à disposition de vélos au Public, et montée de l'Izoard dans le cadre du Col Partagé

- Mardi 19 au vendredi 22 juillet : Exposition « L'histoire vivante du cycliste de 1890 à nos jours ».

Une exposition au Casino Barrière de Briançon appelée « Musée du Vélo » montrera une collection de bicyclettes de 1890 à 1950, des équipements d'époque, une galerie de portraits, une chronologie des cols « mythiques » franchis par le Tour de France, des films avec images d'archives sur la « Grande boucle » et les Alpes, et une superbe rétrospective du centenaire du Tour de France 1903

- Lundi 18 juillet, mardi 9 août 2011 : « Le Circuit des grands Cols du Briançonnais ».
Découverte des grands cols du Briançonnais avec les guides conférenciers du Service du patrimoine de Briançon dont le thème sera « les 100 ans du Tour de France au Galibier ».

L'organisateur sera soutenu par la Commune de Briançon dans les phases de préparation et de réalisation de ces manifestations selon les accords définis par la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des deux parties dans la préparation et la réalisation de ces manifestations, et de préciser les modalités de mise en œuvre de son organisation.

Article 2 : Durée.

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et prend fin à la clôture de la dernière manifestation programmée par l'organisateur.

Article 3 : Obligations générales des parties :

3.1 : L'Organisateur.

Il s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour offrir à la Ville de Briançon des manifestations de qualité. Il s'engage à effectuer une demande écrite et précise de matériel auprès des services techniques de la Commune avant le 15 mai 2011.

IL prendra en charge la fourniture, le montage et/ou le démontage des équipements nécessaires à la réussite des manifestations programmées sur la quinzaine « En attendant le Tour de France... »

IL engage les frais liés à l'accueil des Partenaires, des Officiels, et de toute personne à son appréciation.

IL engage les frais liés aux dotations financières et lots prévus pour récompenser les sportifs. Il est libre de toute négociation avec ses Partenaires ou Partenaires éventuels.

3.2 : La Commune

- La Commune assistera l'Organisateur (ou son représentant) tout au long de la préparation et du déroulement des manifestations programmées pour les charges liées à l'organisation technique et sportive des manifestations programmées

- Elle mettra à disposition de l'Organisateur un ou plusieurs sites pouvant accueillir les diverses manifestations programmées et plus particulièrement le Quartier Berwick pour le Défi de l'Izoard les mardi 12 et mercredi 13 juillet 2011.

Etant ici précisé que la mise à disposition du Quartier Berwick est faite sous l'entière responsabilité de l'organisateur, notamment en terme de sécurité et de vandalisme, ce qu'il reconnaît et accepte.

- Elle s'engage à mettre à disposition, ou à faire installer, les branchements nécessaires, à savoir : la fourniture d'électricité en fonction des besoins techniques définis, la fourniture d'eau dans les lieux précis conjointement, la fourniture de containers à déchets.

- Elle prendra en charge les aménagements nécessaires liés à l'accueil des participants et du public (barrières, parkings, containers à déchets ...) y compris tous les frais de son Personnel incombant à ces différents aménagements (en journée de travail) et la permanence électrique durant ces diverses manifestations programmées du 9 juillet au 22 juillet 2011.

Article 4 : Promotion et Communication

La Communication générale est sous la responsabilité de l'organisateur, assisté de la Commune de Briançon et de l'Office du Tourisme. L'Organisateur, en collaboration avec la Commune et l'Office du tourisme, engage les frais liés à la communication (insertion publicitaire, édition de plaquettes annonciatrices, signalétique ...). La Commune de Briançon mettra à disposition de l'Organisateur et à titre gratuit, les supports de communication dont elle dispose et selon les disponibilités (affichage, Alti'Mag, banderoles, oriflammes...).

Article 5 : Dispositions financières

Dans le cadre de cette manifestation, la Commune de Briançon accorde à l'organisateur une subvention d'un montant total de 15 000 Euros qui sera versée le 10 juin 2011. Le règlement sera effectué au compte de l'Association ASPTT Briançon / Serre Chevalier, banque Crédit Agricole Alpes Provence, N° Compte 68982623050, Code Etablissement 11306, Code Guichet 00062, clé RIB 73.

Article 6 : Sécurité des Personnes – Assurance

L'Organisateur recrutera le nombre nécessaire de personnes bénévoles pour assurer le bon déroulement des diverses manifestations programmées.

L'Organisateur s'engage à fournir à la Commune l'attestation d'assurance (responsabilité civile) relative à la manifestation programmée.

Article 7 : Rapport financier – retombées économiques des événements

L'Organisateur s'engage à fournir, à la Commune, le rapport financier complet de la manifestation. L'Organisateur, en collaboration avec l'Office du Tourisme, produira un document dans lequel seront recensées les retombées économiques et de fréquentation générées par les diverses manifestations programmées durant cette quinzaine.

Article 8 : Litiges

Tout litige né de l'application de la présente convention, après recherche de règlement amiable, sera soumis au tribunal administratif de Marseille.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Briançon, le

Pour la Commune de Briançon

Pour l'Association ASPTT Briançon / Serre Chevalier

Le Maire, Gérard FROMM

Le Président, Christian BOURBON

